

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 003-210301354-20231209-202312098046-DE



Séance du 9 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la cantine scolaire en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps et Mmes Chiron, Puravet

Excusé : Mrs Desfarges, Pernet, Pesson et Mme Kahane

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 04/12/2023

Date d'affichage : 04/12/2023

Délibération n°20231209_046

Objet : Prestation d'entretien des bouches et poteaux d'incendie

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée entre la commune et le SIVOM Sioule et Bouble, relative aux conditions de vérification et d'entretien des bouches et poteaux d'incendie de la commune, arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le nouveau projet de convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le renouvellement et la signature de la convention.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

